



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Arrêté de Police N°22/2023 du 13 avril 2023

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors des défilés
organisés dans le cadre des commémorations de la Journée de la
Déportation, de la Fête du Travail et du 78^{ème} anniversaire de
l'armistice de la guerre 1939/45.

ARRETE

ARTICLE 1

*Des défilés seront organisés dans le cadre de trois commémorations
aux dates et horaires suivants :*

- **Le Dimanche 30 Avril 2023 Journée de la Déportation :**

*Rassemblement à 10H00 rue des Déportés puis départ du défilé à
10h30 pour un dépôt de Gerbes aux Monuments aux Morts rue P.
Eluard et François Bacquet.*

Itinéraire : *rues Déportés, Roger Pérus, Beaumont, Jean Jaurès, Paul
Eluard (dépôt de gerbe), rue Oscar Desmaretz, François Bacquet (dépôt
de gerbe)*

Arrivée Place Roger Salengro

- **Le Lundi 1^{er} Mai 2023 Fête du Travail :**

*Rassemblement à 10h45 au Parc Pierre Pécourt rue Youri Gagarine
puis départ du défilé à 11h00 pour un dépôt de gerbe au monument aux
Morts de la rue François Bacquet.*

Itinéraire : *rues de Sartrouville, Beaumont, Jean Jaurès et François
Bacquet.*

Arrivée Place Roger Salengro

- **Le Lundi 8 Mai 2023 Anniversaire de l'armistice 1939/1945**

*Rassemblement à 10H00 au Parking Colombus Piétonnier Nelson
Mandela puis départ du défilé à 10h30 pour un dépôt de Gerbes aux
Monuments aux Morts rue P. Eluard et François Bacquet*

Itinéraire : *Piétonnier Nelson Mandela puis rues Paul Eluard (dépôt de
gerbe), Jean Jaurès, François Bacquet (dépôt de gerbe).*

Arrivée Place Roger Salengro

- ARTICLE 2** *Tous les véhicules qui suivront le cortège ne pourront le dépasser*
- ARTICLE 3** *Tous les véhicules amenés à croiser le cortège devront obligatoirement stationner pendant tout le passage de celui-ci.*
- ARTICLE 4** *La rue François Bacquet sera interdite à la circulation le Dimanche 30 avril 2023, ainsi que les Lundis 01 et 08 Mai 2023 de 10h30 à 12h30.*
- ARTICLE 5** *Des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune aux endroits suivants :*
- *Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès*
 - *Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.*
- ARTICLE 6** *Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Douai
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN
13 avril 2023*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

